



DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES
COMMUNE DE THIVENCELLE
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL 01.10.2015

L'an deux mil quinze, le 1^{er} du mois d'octobre à 18h, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la Présidence de Monsieur DUBRULLE José, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers Présents : 8

Nombre de votants : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 25/09/2015

PRESENTS : Ms. DUBRULLE José -- DENIS Eric - LAURENT Yves
Mmes DESCAMPS Béatrice - DUBRULLE Isabelle – HEBBELYNCK Régine –
LAFON Julie – GODIN Nicole

REPRESENTES : M. JANIKOWSKI Jean-Luc a donné procuration à Mme HEBBELYNCK Régine
Mme MARECHAL Carole a donné procuration à M. DENIS Eric
Mme KUBERA Sylvie a donné procuration à Mme DUBRULLE Isabelle

ABSENTS : Ms. LEFEBVRE Christophe – DUTHILLEUL Ludovic - SZALKOWSKI Loïc -
YAHIA Mehdi

EXCUSES : NEANT
(SANS PROCURATION)

Secrétaire de séance : Mme GODIN Nicole

- *_*_* -

1 – compte rendu du conseil municipal du 25.08.2015

Aucun commentaire n'est entendu. Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2 - Accord local – Désignation des conseillers communautaires

Vu les dispositions des articles L. 5211-6 et L. 5211-6-2 du CGCT ainsi que les dispositions des articles L. 273-11 et suivants du Code électoral ;

En application des dispositions de l'arrêté préfectoral pris en date du 04 septembre 2015 fixant la représentation des communes au sein du conseil communautaire de Valenciennes Métropole selon l'accord local ;

En vertu de cet arrêté préfectoral, le nouvel accord local applicable attribue à notre commune un siège de conseiller communautaire titulaire et un siège de conseiller communautaire suppléant.

Aussi, il convient de procéder à la désignation du nouveau conseiller communautaire titulaire et du conseiller communautaire suppléant selon les modalités suivantes :

- Le conseiller communautaire titulaire, en application de l'article L. 2121-1, II, du CGCT et l'article L. 273-11 du code électoral, est désigné par le conseil municipal suivant la règle selon laquelle siègent les membres du conseil municipal suivant l'ordre du tableau sous réserve des démissions éventuelles.
- Le conseiller communautaire suppléant, est désigné par le conseil municipal dans l'ordre du tableau, sous réserve des démissions éventuelles.

Sur ces bases, **le Conseil Municipal constate que le conseiller titulaire et le conseiller suppléant, appelés à siéger au conseil communautaire, sont les élus dans l'ordre du tableau municipal (maire, puis adjoints au maire dans l'ordre du tableau, puis autres conseillers municipaux dans l'ordre du tableau, sauf démission éventuelle pour ces élus des fonctions de conseiller communautaire).**

Il en résulte que le Conseil municipal constate que sont conseillers communautaires :

- **Titulaire** : M DUBRULLE José
- **Suppléant** Mme DESCAMPS Béatrice

3 - Agenda d'Accessibilité Programmée

VU la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, qui a introduit différentes obligations légales pour les collectivités, quant à la mise en accessibilité, avec des échéances à 2015 pour des thématiques telles que les mobilités ou le cadre bâti,

VU le décret n° 2014-1327 du 5 novembre 2014 relatif à l'agenda d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public est paru,

VU l'article L111-7-5 du Code de la construction et de l'habitation qui précise que le propriétaire ou l'exploitant d'un établissement recevant du public ou d'une installation ouverte au public qui ne répond pas au 31 décembre 2014 aux exigences d'accessibilité définies à **l'article L111-7-3 du Code de la Construction et de l'habitation** élabore un agenda d'accessibilité programmée. Cet agenda comporte une analyse des actions nécessaires pour que l'établissement réponde à ces exigences et prévoit le programme et le calendrier des travaux ainsi que les financements correspondant,

CONSIDERANT que certains équipements de la commune ne répondent pas aux normes d'accessibilité PMR,

Le Conseil Municipal,

APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE du contenu des travaux envisagés, de leur programmation et de leur coût estimatif présenté dans l'Agenda d'Accessibilité Programmée,

APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité

ADOpte le projet de d'Agenda d'Accessibilité Programmée pour la période 2016-2018,

AUTORISE le Maire à déposer la demande d'approbation, puis à prendre toutes les mesures nécessaires pour la mise en œuvre des actions.

4 - QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

- Enquête public pour l'Hogneau

Monsieur le maire fait part que l'enquête public pour le PPRI de la vallée de l'Aunelle - Hogneau est ouverte du 06/10/2015 au 10/11/2015. L'avis d'enquête a été transmis avec le bulletin municipal. Il est à noter que deux permanences auront lieu à Thivencelle les 10.10 et 03.11.

- Compte rendu de la réunion sur le Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Une réunion s'est déroulée le 24.09 à l'espace de la Dodaine afin de procéder à la révision du PCS. Chaque membre du conseil municipal aura un exemplaire afin de pouvoir prendre les dispositions en cas de catastrophe. Madame Descamps fait part qu'il y a lieu de demander à l'école le PPMS.

- Problème d'incivilités à l'espace de la Dodaine

Plusieurs incivilités ont été constatées engendrant un coût financier pour la commune. Les parents seront convoqués afin de leur relater les faits et les incitant à régler le préjudice. Sans réponse de leur part, une plainte sera déposée.

- Compte rendu des festivités

Monsieur le maire donne lecture du compte rendu de la commission « fêtes et cérémonie » qui s'est déroulée le 10.09.2015. Il présente les 2 propositions pour le feu d'artifice du marché de Noël. Après en avoir délibéré, par 3 voix contre et 7 voix pour, la proposition 1 est retenue (Vu du ciel). Avec les élections régionales, il y a lieu de mettre le début du feu à 19h30 (dépouillement 18h).

Il est à noter que comme chaque année de prévoir une fanfare pour accompagner la randonnée pédestre.

Monsieur le maire sollicite l'harmonie de Crespin pour un concert dans la salle le samedi soir.

- Changement de propriétaire à la boulangerie de Thivencelle

A compter du 02.10.2015, le fournil de Thivencelle change de propriétaire. A cet effet, une demande de subvention à la CAVM a été demandée. Madame Descamps fait part qu'une rencontre serait la bienvenue avec les nouveaux propriétaires.

- Intervention de madame Descamps Béatrice

- Le matériel de la classe de madame Macou est en très mauvais état. Il serait nécessaire de le remplacer. Un devis sera demandé et son remplacement sera effectué. Il est à noter que cette acquisition fera l'objet d'une demande de subvention.
- Une réunion avec les employés de l'espace de la Dodaine (Yannick et Anaïs) est prévue le 15.10 à 17h15. Elle a pour objet de faire un bilan des activités mises en place depuis l'ouverture de la salle.
- Madame Brison a un problème avec la solognorpa.

- **Informations de monsieur le Maire**

- une rencontre s'est déroulée le 17.09 avec Maisons et cités. Elle avait pour objet de réfléchir à un éventuel « béguinage » au fond de la rue des Hauts Champs. Monsieur Dilly a fait part à monsieur le Maire qu'il fallait d'abord faire un état des lieux sur l'occupation des logements et que Thivencelle avait déjà dans son parc de location des logements de plein pied notamment dans la cité Saint Roch et à Varsovie. Madame Dubrulle fait part que dans le cadre des objectif de Maisons et cités un programme de vente sera établi. A ce jour, les logements mis en vente ne sont pas connus. Une nouvelle rencontre sera programmée afin de présenter ce programme.
- Une commission travaux est prévue le 7.10 à 18h en mairie.
- Une réunion est prévue le jeudi 15.10 à 14h en mairie pour les travaux de l'Hogneau.

- **Intervention de monsieur Denis Eric**

- * Une commission travaux est prévue le 7.10 à 18h en mairie.
- * La friterie ne vient plus.
- * Il a été sollicité par 2 habitants qui veulent un créneau horaire pour faire des parties de belote à l'espace de la Dodaine. Madame Descamps et Mademoiselle Lafon s'en occupent.

- **Intervention de Madame Hebbelynck Régine**

- Il serait nécessaire de faire des cartes de visite au nom de la municipalité. Mademoiselle Lafon s'en charge.
- Plusieurs bénévoles s'étaient proposés pour proposer leur service à l'espace de la Dodaine. Ont-ils été contactés depuis l'ouverture de la salle ?
- Le calicot de la « brocante » n'est pas très bien fixé. Il serait utile de prévoir une attache plus adaptée. Monsieur Denis voit avec le personnel communal pour remédier à ce dysfonctionnement.

- **Intervention de madame Dubrulle Isabelle**

- Lors de la commission des aînés une activité avec l'association « Siel Bleu » a été validée. Elle interviendra tous les mercredis matin de 9h30 à 10h30.

- **Intervention de Julie Lafon**

- La compagnie Zappoi sera présente à l'Espace de la Dodaine pour le festival des marionnettes du 12 au 16 octobre.
- Il y a un dossier de disponible pour le Téléthon (AGIR)
- La plaquette avec le programme de la médiathèque sera passée au « porte à porte » par Anaïs et Yannick car elle n'a pas été rendue dans les délais pour qu'elle soit passée en même temps que le bulletin municipal.
- Une demande a été faite pour son terrain mitoyen auprès des propriétaires (branches...)